



Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale
25 juillet 2019
Français
Original : anglais

Groupe intergouvernemental d'experts créé conformément à la résolution 9/1 de la Conférence

Vienne, 9-11 octobre 2019

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
 - a) Ouverture de la réunion ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen des lignes directrices pour la conduite des examens de pays, et de l'esquisse pour les listes d'observations issues des examens de pays.
3. Mise au point définitive et harmonisation des questionnaires d'auto-évaluation destinés à l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

Annotations

1. Questions d'organisation

a) Ouverture de la réunion

La réunion du groupe intergouvernemental d'experts créé conformément à la résolution 9/1 de la Conférence s'ouvrira le mercredi 9 octobre 2019 à 10 heures.

b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Dans sa résolution 9/1, intitulée « Mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant », la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a prié l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de convoquer, dans la limite des ressources disponibles, au moins une réunion de groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée afin d'achever et d'harmoniser, selon que de besoin, les questionnaires d'auto-évaluation et d'établir les lignes directrices pour la conduite des examens de pays ainsi qu'une esquisse pour les listes d'observations et les résumés dont il est question à l'annexe de la résolution 9/1. Les résultats des travaux du groupe intergouvernemental d'experts seront soumis à la Conférence pour qu'elle les examine à sa dixième session.



Dans la même résolution, la Conférence a invité son président à faciliter, avec le concours du Bureau, les travaux du groupe intergouvernemental d'experts en tenant des consultations informelles. Le 4 décembre 2018, le Président de la Conférence a invité les groupes régionaux à présenter des candidatures pour la présidence de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts créé conformément à la résolution 9/1 de la Conférence. À sa réunion du 13 décembre 2018, le Bureau élargi de la Conférence a approuvé la nomination de Renaud Sorieul (France) à la présidence du groupe intergouvernemental d'experts.

À sa réunion du 5 février 2019, le Bureau élargi de la Conférence est convenu que la réunion du groupe intergouvernemental d'experts se tiendrait à Vienne du 9 au 11 octobre 2019. Le 19 juillet 2019, il a en outre arrêté, par approbation tacite, l'ordre du jour provisoire de cette réunion.

Le projet d'organisation des travaux (voir annexe) a été établi conformément à la résolution 9/1 de la Conférence pour permettre au groupe intergouvernemental d'experts de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence disponibles. Les ressources disponibles permettront la tenue de cinq séances plénières sur deux jours et demi, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. Examen des lignes directrices pour la conduite des examens de pays, et de l'esquisse pour les listes d'observations issues des examens de pays

Dans sa résolution 9/1, la Conférence a, entre autres choses, prié le Secrétariat d'appuyer le processus visant à faciliter, par la tenue de consultations informelles, les travaux du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée, notamment en établissant un projet de lignes directrices et d'esquisse que le groupe examinerait.

Conformément à cette demande, le Secrétariat a préparé un projet de lignes directrices et d'esquisse qui a fait l'objet, entre les États Membres, de consultations menées par le Président du groupe intergouvernemental d'experts.

Pour son examen du point 2 de l'ordre du jour, le groupe intergouvernemental d'experts sera saisi d'un document contenant le projet de lignes directrices et d'esquisse (CTOC/COP/WG.10/2019/2).

Documentation

Note du Secrétariat intitulée « Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant : projet de lignes directrices pour la conduite des examens de pays et d'esquisse pour les listes d'observations et les résumés » (CTOC/COP/WG.10/2019/2)

3. Mise au point définitive et harmonisation des questionnaires d'auto-évaluation destinés à l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Dans sa résolution 9/1 également, la Conférence a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par ses groupes de travail dans l'établissement des questionnaires d'auto-évaluation destinés à l'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant, conformément à ce qu'elle avait demandé dans sa résolution 8/2 du 21 octobre 2016.

Les projets de questionnaires d'auto-évaluation ont fait l'objet, entre les États Membres, de consultations informelles qui ont été menées par le Président du groupe

intergouvernemental d'experts, avec le concours du Groupe des amis de la présidence¹.

Pour son examen du point 3 de l'ordre du jour, le groupe intergouvernemental d'experts sera saisi des projets de questionnaires d'auto-évaluation consacrés à la Convention contre la criminalité organisée et au Protocole additionnel à cette Convention visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Documentation

Projet de questionnaire d'auto-évaluation consacré à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CTOC/COP/WG.10/2019/3)

Projet de questionnaire d'auto-évaluation consacré au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (CTOC/COP/WG.10/2019/4)

4. Questions diverses

L'attention du Secrétariat n'ayant été appelée sur aucune question susceptible d'être soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour, aucun document n'est actuellement prévu pour ce point.

5. Adoption du rapport

Au titre du point 5 de l'ordre du jour, il sera adopté un rapport sur les travaux de la réunion.

¹ Le Groupe des amis de la présidence est composé des délégations des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon et de l'Union européenne.

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
Mercredi 9 octobre		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Examen des lignes directrices pour la conduite des examens de pays, et de l'esquisse pour les listes d'observations issues des examens de pays
15 heures-18 heures	2	Examen des lignes directrices pour la conduite des examens de pays, et de l'esquisse pour les listes d'observations issues des examens de pays (<i>suite</i>)
Jeudi 10 octobre		
10 heures-13 heures	3	Mise au point définitive et harmonisation des questionnaires d'auto-évaluation destinés à l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
15 heures-18 heures	3	Mise au point définitive et harmonisation des questionnaires d'auto-évaluation destinés à l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (<i>suite</i>)
Vendredi 11 octobre		
10 heures-13 heures	4	Questions diverses
	5	Adoption du rapport